

Espaces sportifs de plein air - Programme de travaux 2004

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : Dans le cadre du programme de travaux prévus au budget 2004 au titre des tranches annuelles, chapitre 23.412.2312.00506 - 34000, il est proposé la répartition suivante.

Celle-ci prend en compte en priorité les aspects liés à la sécurité des personnes et à la conservation du patrimoine.

- Ensemble sportif de Rosemont

. Terrain n°2 : Pose de treillis soudé et filets pare-ballons 8 000 €

- Ensemble sportif de la Malcombe

. Terrain n°1 : Fermeture du site par une clôture en treillis soudé 32 000 €

- Ensemble sportif de Montrapon

. Amélioration pour la pratique du rugby

- Séparation par clôture en treillis soudé des terrains n° 1 et 2

- Amélioration du terrain n° 1 (main courante) et du petit terrain annexe 74 000 €

- Mobilier sportif : mise en conformité

. remplacement du mobilier usagé (tranche) 13 000 €

Terrains d'EPS :

. pose de bornes fontaines (tranche) 13 000 €

TOTAL 140 000 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le programme ci-avant proposé,

- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions des différents partenaires susceptibles de soutenir ces projets, à les inscrire à réception des notifications attributives en recettes par décisions modificatives au budget de l'exercice courant sur les imputations correspondantes, et à signer les conventions à intervenir,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir, après mise en concurrence, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant (s) permettant l'exécution des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2004.

«Mme Nicole WEINMAN : Ce n'est pas vraiment des espaces sportifs de plein air mais presque. Sur le stade d'athlétisme il y a des vestiaires qui sont très très vétustes et qui bloquent beaucoup d'associations qui travaillent en athlétisme justement au niveau de leur réception parce qu'ils n'osent pas accueillir les gens dans des locaux aussi minables. Je vous le dis très nettement. Donc je vous demande si vous pouvez prévoir, à très court terme, de réaménager des toilettes ou des vestiaires corrects.

M. LE MAIRE : On le prévoira mais comme je le disais tout à l'heure, ce sont des dépenses nouvelles, or il y a des programmes, des tranches annuelles par rapport à ça. C'est vrai qu'effectivement ces vestiaires ne sont pas terribles mais on est obligé avec Christophe LIME et Patrick BONTEMPS d'établir une programmation parce qu'on ne peut faire partout en même temps pour des raisons d'impôts, c'est dommage que Mme BRANGET soit partie.

M. Patrick BONTEMPS : C'est vrai que les locaux, les vestiaires notamment du stade d'athlétisme, posent problème. Ce qui pose problème aussi sur cet équipement, c'est qu'il est partagé par beaucoup et notamment par des scolaires qui ont besoin également d'entreposer du matériel, l'athlétisme a besoin d'entreposer beaucoup de matériel, du matériel coûteux, des javelots, alors c'est vrai qu'on est allé voir. La réflexion va aussi bien entendu -c'est du plus long terme- avec le stade. Il y a sous les tribunes d'Honneur actuelles des locaux. Je crois qu'on va essayer de proposer des solutions et effectivement dans le cadre des tranches annuelles, probablement l'an prochain, tenter d'améliorer la situation, certainement pas la résoudre totalement mais en tout cas l'améliorer.

M. LE MAIRE : Cela dit, où je suis d'accord avec Mme WEINMAN, c'est que globalement on devrait avoir une liste un peu exhaustive de l'état de nos vestiaires -je sais que tu es d'accord, si tu as la liste, c'est bien-. On peut aussi décider que pendant une année on met un effort là-dessus, mais ce sera forcément au détriment d'autre chose, il n'y a pas de mystère mais dans les vestiaires il passe quand même beaucoup de monde, donc je pense qu'on pourrait étudier cette possibilité. Puisque la liste des vestiaires avec les travaux à faire éventuellement est déjà établie, le Service des Sports me la communiquera».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 9 avril 2004